

SCOT

SCHÉMA DE
COHÉRENCE
TERRITORIALE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

SCoT RÉVISÉ

LA MÉTROPOLE ACCLIMATÉE, ÉCONOME ET PRODUCTIVE



Montpellier
Méditerranée
métropole

“LA MÉTROPOLE DURABLEMENT ATTRACTIVE”

En 2040, toutes les métropoles auront un niveau d'équipements vraisemblablement comparable et seules se distingueront celles ayant su préserver leur qualité de vie. C'est dans cette perspective que la révision de notre SCoT s'imposait, car la Métropole, à la fois ouverte sur la Méditerranée et son arrière-pays, dispose d'atouts incomparables qu'il convient de valoriser. Parmi eux, entre le cœur de métropole et l'archipel de nos villes et villages, il y a notamment ces exceptionnels espaces naturels et agricoles, dont le Vert Paradis cher à Max Rouquette et les étangs de Gaston Baissette; des composantes clés d'un grand amphithéâtre vert où des espaces de nature s'offrent à moins d'un quart d'heure de marche pour chaque habitant.

LIMITER L'URBANISATION POUR MÉNAGER L'ESPACE

Limiter l'urbanisation durablement, à seulement un tiers du territoire, et dédier plus des deux tiers de notre espace à l'agroécologie et la biodiversité: telle est la feuille de route que la Métropole a fixé pour freiner l'étalement urbain et adapter le territoire face aux risques climatiques. Un choix déterminant qui nécessite le réinvestissement de l'existant, ainsi que la prise compte systématique, pour tout projet d'urbanisation, du niveau de desserte en transports en commun et d'équipements. Quatre grands objectifs sont ainsi fixés pour un développement territorial équilibré: préserver et reconquérir nos espaces

naturels et agricoles; nous adapter au changement climatique; anticiper les évolutions démographiques et leurs incidences sur l'habitat et la desserte de transports notamment; conforter l'attractivité économique et soutenir les dynamiques de chaque secteur clé, dont l'agriculture est partie prenante.

PAR LE DIALOGUE ET LA CONCERTATION

Réviser notre Schéma de Cohérence Territoriale ne pouvait se faire autrement que par le dialogue, l'entente et la concertation. Dialogue avec nos 31 communes, investies dans plus d'une centaine d'ateliers de travail et de réunions. Entente avec les intercommunalités voisines, dans le respect de leurs SCoT respectifs. Et concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, dont la profession agricole, nos habitants et les associations, tous conviés dès 2017 à une dizaine de réunions publiques et invités à donner leur avis, notamment en mairies et par voie électronique.

Adopté en 2019 pour renforcer durablement l'attractivité de notre Métropole en pariant sur ses atouts naturels et sans renier nos ambitions, ce nouveau SCoT protège ainsi notre patrimoine naturel et sa diversité écologique, tout en préservant les conditions de nos réussites économiques et sociétales, indispensables à notre qualité de vie.

Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole

PRÉSENTATION	4	LA MÉTROPOLE ÉQUILBRÉE & EFFICACE	11
DIAGNOSTIC	6	LA MÉTROPOLE DYNAMIQUE & ATTRACTIVE ..	14
STRATÉGIE	7	LE SCoT EN APPLICATION	17
LA MÉTROPOLE ACCLIMATÉE & RÉSILIENTE ..	8		

NOTRE TERRITOIRE EN CHIFFRES

 **43 900 hectares**
de superficie (dont 5 690 hectares pour la Ville de Montpellier)

 **1 076 habitants**
au kilomètre carré

 **472 217 habitants**
recensés en 2017*

 **première métropole**
pour la croissance démographique entre 2011 et 2016 (+1,7%/an)*

 **première aire urbaine**
pour le taux de création d'entreprises (Baromètre Arthur Loyd - 2019)

 **première métropole**
pour l'évolution annuelle de l'emploi avec +1,6% (Insee - de 2006 à 2016)

 **33%**
de l'espace territorial occupé par l'agriculture

 **2/3 des espèces**
animales et végétales connues en France sur le territoire de la Métropole

 **11 sites Natura 2000**
correspondant à 16% de la surface du territoire

*Sources: Insee

LE SCoT: UN OUTIL POUR MAÎTRISER NOTRE DÉVELOPPEMENT SPATIAL

Le SCoT révisé est un document de planification de l'aménagement du territoire qui définit les grands équilibres à respecter pour les 20 prochaines années.

UNE FINALITÉ: HARMONISER LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Traduisant ce que doit devenir notre territoire, le SCoT est un outil conçu pour **préparer l'avenir de notre métropole** en définissant de manière raisonnée l'organisation de l'espace de nos villes et villages. Son périmètre d'intervention concerne les **31 communes de notre Métropole**, soit 43900 hectares pour une population de 472217 habitants en 2017.

LES DOMAINES CONCERNÉS

- Protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Lutte contre l'étalement urbain
- Préservation et remise en bon état des continuités écologiques
- Préservation et mise en valeur des ressources naturelles
- Qualité paysagère
- Lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement
- Maîtrise de l'énergie et production énergétique à partir de sources renouvelables
- Transports et déplacements
- Logement
- Implantation commerciale
- Équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel

UN SCoT INTÉGRATEUR

Ce SCoT révisé chapeaute l'ensemble des documents de planification à l'échelle métropolitaine, dont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Plan de Mobilité, le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).



Trois documents composent le projet

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Diagnostic socio-économique et spatial, État initial de l'environnement, Explication des choix retenus, Évaluation environnementale du projet, Résumé non technique

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

DOO

Document d'Orientation et d'Objectifs

UN SCoT CO-CONSTRUIT

L'approbation, par le Conseil de la Métropole en novembre 2019 du SCoT révisé, marque **l'aboutissement d'une démarche initiée dès 2016, dans une logique volontaire et concertée.**

Les grandes étapes d'information et de participation du public:

La concertation préalable

■ **10 réunions publiques** ont réuni 840 personnes représentatives des forces vives du territoire (élus, associations, usagers, habitants, professionnels). Elles ont permis aux participants d'émettre leurs avis sur ces grandes orientations et de proposer leurs idées.

■ **Mise à disposition continue du document qui a permis de recueillir 300 contributions:**

● **premier temps fort:** mise à disposition du document enrichi par les échanges issus des réunions publiques;

● **second temps fort:** mise à disposition de la dernière version du document, enrichie par les contributions du public, des associations et celles des partenaires institutionnels, notamment la Chambre d'agriculture avec laquelle des échanges approfondis durant six mois ont conduit à protéger 200 hectares de terres irrigables de plus qu'au SCoT précédent.

Les éléments proposés par le public ont été intégrés au document lorsqu'ils étaient conciliables avec le projet de révision du SCoT, son échelle d'application, et les réalités locales. Les ajustements ont principalement porté sur les modes de déplacement actifs, la diversité de l'habitat, la préservation des terres agricoles.



L'enquête publique

- **45 jours consécutifs d'enquête;**
- **7 lieux de la Métropole** où le public a pu consigner ses observations;
- **1 registre dématérialisé;**
- **20 permanences** pour que le public puisse s'exprimer auprès de la commission d'enquête;
- **1389 observations formulées;**
- **1 rapport de la commission d'enquête** de 190 pages assorti d'un avis favorable avec une seule réserve et 438 pages d'analyse du mémoire en réponse de la Métropole.

Les grandes étapes de l'élaboration du SCoT révisé

2015

Délibération de la Métropole pour la prescription de la révision du SCoT

2016

Élaboration du diagnostic et rencontre avec les maires

2017

Approbation du projet Montpellier Territoire-Métropole Productive (janvier)

Débat des élus sur les orientations du PADD (février)

Réunions publiques (de mars à avril)

Finalisation du rapport et du DOO (de mars à mai)

1^{re} mise à disposition du projet dans les 31 mairies (de juin à octobre)

Concertation complémentaire avec la profession agricole, analyse et adaptation du projet (de nov. 2017 à avril 2018)

2018

2^e mise à disposition du projet dans les 31 mairies (mai)

Arrêt du SCoT (juillet)

Consultation administrative et enquête publique

2019

Avis favorable de la commission d'enquête (mai)

Approbation du SCoT révisé par le Conseil de la Métropole (novembre)

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION ET DES ENJEUX FORTS: CONCILIER ATTRACTIVITÉ & DURABILITÉ

Le SCoT révisé s'inscrit dans un contexte différent du SCoT de 2006, où l'attractivité du territoire ne dépend plus uniquement de sa capacité à se développer d'un point de vue démographique et économique. Il faut dorénavant mieux valoriser la qualité environnementale et agricole, sans oublier de pallier les carences en foncier économique.

QUATRE ENJEUX



UNE PUISSANTE ATTRACTIVITÉ MÉTROPOLITAINE, À CONSOLIDER

Territoire de vitalité

Métropole de rang européen voire international dans de nombreux domaines, Montpellier doit son succès à une conjugaison de facteurs de rayonnement: une position géostratégique au croisement de l'arc languedocien et des axes européens de communication nord-sud; un développement urbain maîtrisé; une vitalité démographique; un dynamisme économique soutenu; des filières d'excellence, des écosystèmes innovants et coopératifs; un haut niveau d'équipements...



UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL, À PRÉSERVER

Territoire fragile

Avec au nord, la garrigue; au centre, la plaine agricole et habitée; au sud, les étangs littoraux... l'attrait de notre territoire est naturellement lié à la diversité des paysages et milieux écologiques méditerranéens. Cet espace méditerranéen est classé parmi les 35 hot-spots mondiaux de biodiversité, il regroupe 500 espèces protégées dont 180 endémiques.



UNE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, À INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT

Territoire sensible

Des richesses à protéger, mais aussi des risques naturels auxquels il faut s'adapter: c'est également ce qui caractérise notre espace métropolitain dans le contexte de changement climatique. Subissant de plus en plus fréquemment de sévères canicules l'été puis de violentes précipitations en automne et en hiver, notre territoire s'avère particulièrement sensible à ces aléas météorologiques.



UNE FORTE PRESSION URBAINE, À RAISONNER

Territoire éco-responsable

La pression démographique impose une gestion de l'urbanisation afin de limiter la raréfaction des terres cultivables ou naturelles. Agir sur les formes urbaines, la mixité de la ville, la proximité des transports en commun et l'irrigation par les pistes cyclables, est essentiel pour maintenir la qualité du cadre de vie de notre territoire.

TROIS DÉFIS POUR UNE MÊME AMBITION: PRIORITÉ CONSTANTE À LA QUALITÉ DE VIE

Dans une stratégie territoriale cohérente où la priorité est de conserver la ville à échelle humaine, la notion de durabilité, omniprésente, devient moteur d'attractivité.

TROIS CHALLENGES

PREMIER DÉFI

LA MÉTROPOLE ACCLIMATÉE & RÉSILIENTE

Notre patrimoine naturel préservé

Indispensables à notre territoire mais parfois difficilement compatibles, deux dynamiques sont à réconcilier dans une logique commune: la protection de nos richesses écologiques et la poursuite de notre développement socio-économique.

DEUXIÈME DÉFI

LA MÉTROPOLE ÉQUILBRÉE & EFFICACE

Notre territoire de vie et nos déplacements optimisés

Dans un contexte de changement climatique, nos modes de déplacements doivent être revisités, en organisant la mobilité pour tous dans une logique de « ville des courtes-distances ».

TROISIÈME DÉFI

LA MÉTROPOLE DYNAMIQUE & ATTRACTIVE

Notre qualité de vie pérennisée

Pour consolider l'attractivité de notre territoire, nous devons aussi réconcilier et maintenir durablement toutes les composantes de la réussite métropolitaine: l'attractivité démographique, résidentielle, économique, touristique, socio-culturelle... dans un espace commun partagé au profit de l'agriculture et de la préservation des paysages et de la biodiversité.



UNE RÈGLE CLAIRE

Préserver et réserver les

2/3

de notre territoire pour les espaces agro-naturels, en limitant au 1/3 restant l'espace pour l'urbanisation.



LA MÉTROPOLE ACCLIMATÉE & RÉILIENTE : NOTRE PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ



Afin d'assurer la résilience de notre territoire, le premier défi du SCoT révisé de Montpellier Méditerranée Métropole est de préserver et valoriser son exceptionnelle richesse environnementale.



PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES, RECONQUÉRIR LES TERRES AGRICOLES

En suivant la règle des « deux tiers-un tiers », **30 410 hectares d'espaces agro-naturels et forestiers** sont à réactiver, et ce, en déployant leurs multifonctionnalités : agriculture et pastoralisme, protection et restauration de la biodiversité, préservation des paysages, gestion des risques naturels.

Ambitieuse, cette démarche inclut la **promotion de l'agroécologie** : identification des terres à fortes valeur agricole, soutien aux fermes ressources et développement renforcé des filières vertes, agro-tourisme, circuits-courts relayés par le Marché d'Intérêt National. En parallèle, le réseau végétal des villes est à accroître et à généraliser, les parcs à préserver et les jardins urbains à déployer, afin de bénéficier de leurs services écologiques, économiques et sociaux.

Pour protéger la biodiversité, il faut également **garantir l'intégrité écologique des 13 300 hectares de réservoirs de trame verte et bleue, tout en veillant au respect des corridors** indispensables aux libres déplacements des espèces protégées ou endémiques.

Enfin, la reconquête des paysages ne doit pas se limiter à la seule valorisation des vues et panoramas des « trois arcs » (espaces littoraux, plaine centrale, grand amphithéâtre de garrigues). Il faut aussi **protéger le capital boisé et le patrimoine historique bâti**. La transition entre les espaces agro-naturels et la ville existante ou future est un point essentiel du projet, l'objectif étant de maîtriser ces espaces d'interface afin de limiter les conflits d'usage et le grignotage de la campagne.



ANTICIPER LES RISQUES ET LIMITER LES NUISANCES

Pour « acclimater » la métropole, le SCoT appréhende au mieux les risques naturels existants et à venir. Ainsi, sur les franges littorales et lagunaires situées au sud du territoire, l'objectif est de **réduire le risque inondation** grâce à la préservation des zones d'expansion des crues inondables et le repli des extensions urbaines hors des zones de submersion.

Au nord, outre le risque de ruissellement lors des épisodes cévenols, la priorité est de **réduire l'aléa feu de forêt** en « activant » les garrigues par le retour du pastoralisme et la limitation des constructions.



Dans la plaine urbaine et agricole, l'impératif est de **lutter contre l'effet des îlots de chaleur urbains (ICU)**, par des choix adaptés sur les matériaux, la désartificialisation de sols, les couvertures végétales et l'orientation des bâtiments.

Enfin, le SCoT prévoit plusieurs mesures transversales pour limiter les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air.

OPTIMISER LES RESSOURCES ET ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

Pour optimiser nos ressources et accélérer la transition énergétique et sociétale, le SCoT révisé intègre trois paradigmes :

- **considérer l'eau comme un capital rare**, sur lequel il faut veiller grâce à la prospective assurant l'adéquation entre les besoins et la ressource, à la préservation des milieux aquatiques naturels (espace tampon autour des cours d'eau, trame verte et bleue...).
- **développer les énergies renouvelables** et favoriser la sobriété énergétique pour contribuer à tendre vers une autosuffisance énergétique, lutter contre la précarité énergétique, renforcer la performance énergétique des bâtiments...
- **développer l'économie circulaire**, en réduisant les déchets à la source, en optimisant leur gestion et leur recyclage, et en organisant la filière d'extraction des matériaux.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE LITTORAL EN PRIVILÉGIANT LA DURABILITÉ

Emblématique de notre métropole méditerranéenne, le littoral est un territoire à part entière, aux qualités naturelles exceptionnelles, mais particulièrement vulnérable et fragile.

Dans le respect de la Loi Littoral et des régimes de protection écologique adaptés à ces milieux, le SCoT définit des orientations visant à **préserver à la fois le cordon littoral, les étangs littoraux, les prairies et zones humides...** Ainsi, l'urbanisation y est fortement circonscrite, en dehors des espaces plus sensibles.



LA MÉTROPOLE ÉQUILBRÉE & EFFICACE : NOTRE TERRITOIRE DE VIE ET NOS DÉPLACEMENTS OPTIMISÉS



Depuis les différents quartiers de la ville-centre et des communes desservies, jusqu'à l'archipel des petites villes et villages, le cadre de vie de la Métropole se décline dans une palette diversifiée d'environnements urbains, où la cohérence entre organisation urbaine et réseau de déplacement doit être assurée.



DEUXIÈME DÉFI

RÉORGANISER LES ESPACES URBAINS

En redéfinissant l'armature urbaine, le SCoT révisé vise à organiser équitablement et plus efficacement le fonctionnement du territoire. Ainsi, trois principes ont été définis dans cette logique de complémentarités et de synergies productives.

En Cœur de Métropole tout d'abord, l'objectif est de **renforcer sa position stratégique par l'accueil des équipements, services et entreprises de rayonnement métropolitain**, tout en valorisant une vitrine urbaine active le long des axes de communication méditerranéens.

Dans une démarche d'ouverture vers les territoires voisins, le SCoT prévoit la **création de « Connexions Métropolitaines », autour des principaux nœuds d'échanges à l'interface entre le Cœur de Métropole et les bassins de vie alentours**. Ces connexions prennent la forme de centralité-relais entre le cœur de Montpellier et les territoires voisins, pour déconcentrer les services et les emplois, et créer des liens irriguant l'ensemble du territoire.

Enfin, concernant la métropole des villages, l'objectif est de **pérenniser les identités et fonctionnalités**, tout en garantissant la cohésion du territoire, notamment grâce à la mixité fonctionnelle et à la qualité des espaces publics favorables à une « ville des courtes-distances », qui, comme en ville, se parcourt à pied, en vélo, en trottinette...



FAVORISER TOUTES LES MOBILITÉS PAR LA VILLE DES COURTES-DISTANCES, LES PEM ET LES MODES ACTIFS

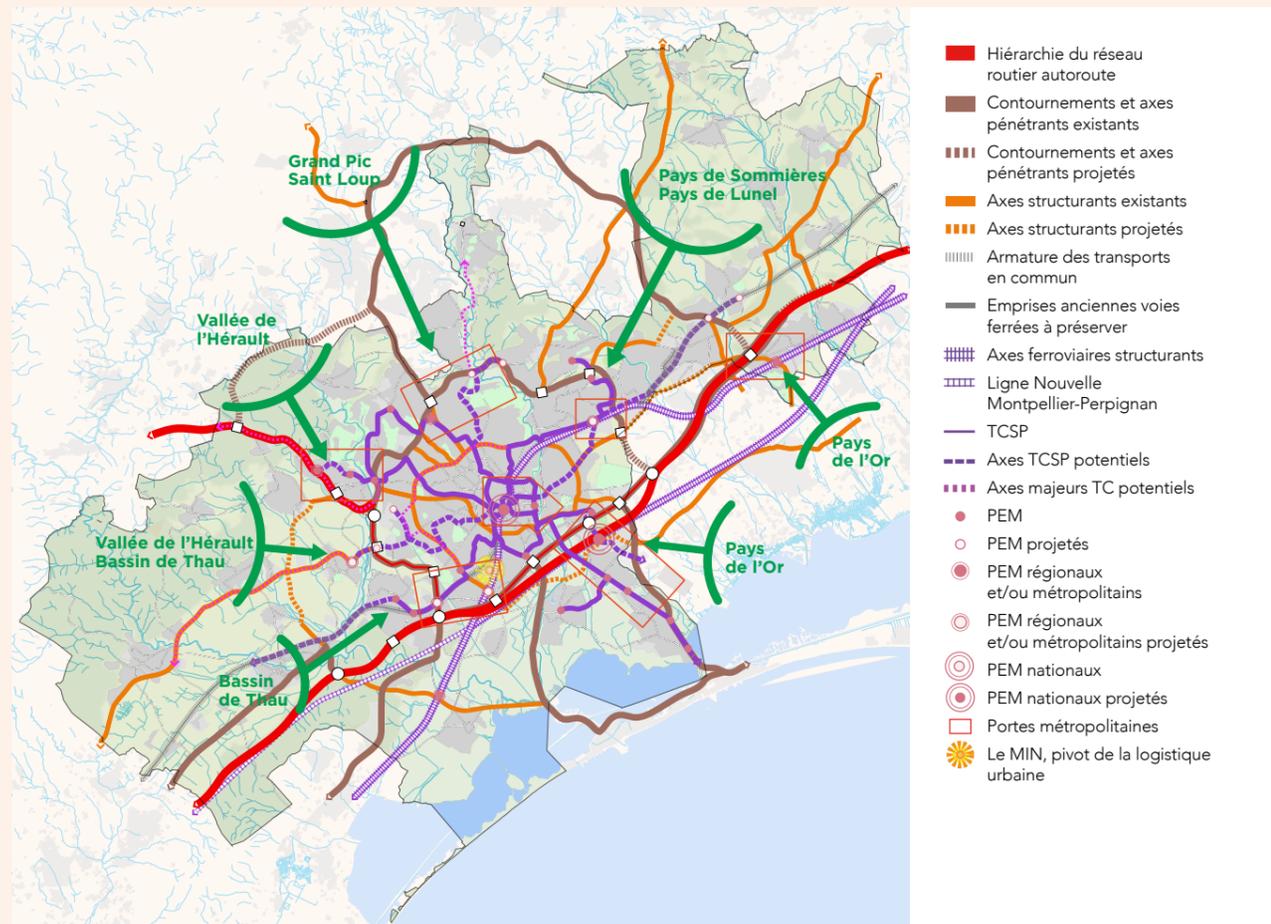
Structurer le réseau-armature de transports collectifs, c'est **définir le réseau ferroviaire comme pilier d'un système multimodal** associant le développement de transports en commun en sites propres, dont le tramway, et l'interconnexion entre les différents modes de transport par un réseau de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM).

Fabriquer la métropole en limitant les contraintes de mobilité, c'est aussi **réduire les flux de transit en ville, favoriser les modes actifs** en développant un réseau cyclable hiérarchisé, lisible, continu, sécurisé et relié aux PEM, en achevant les contournements routiers de Montpellier, supports et parties prenantes d'un système multimodal de déplacement.

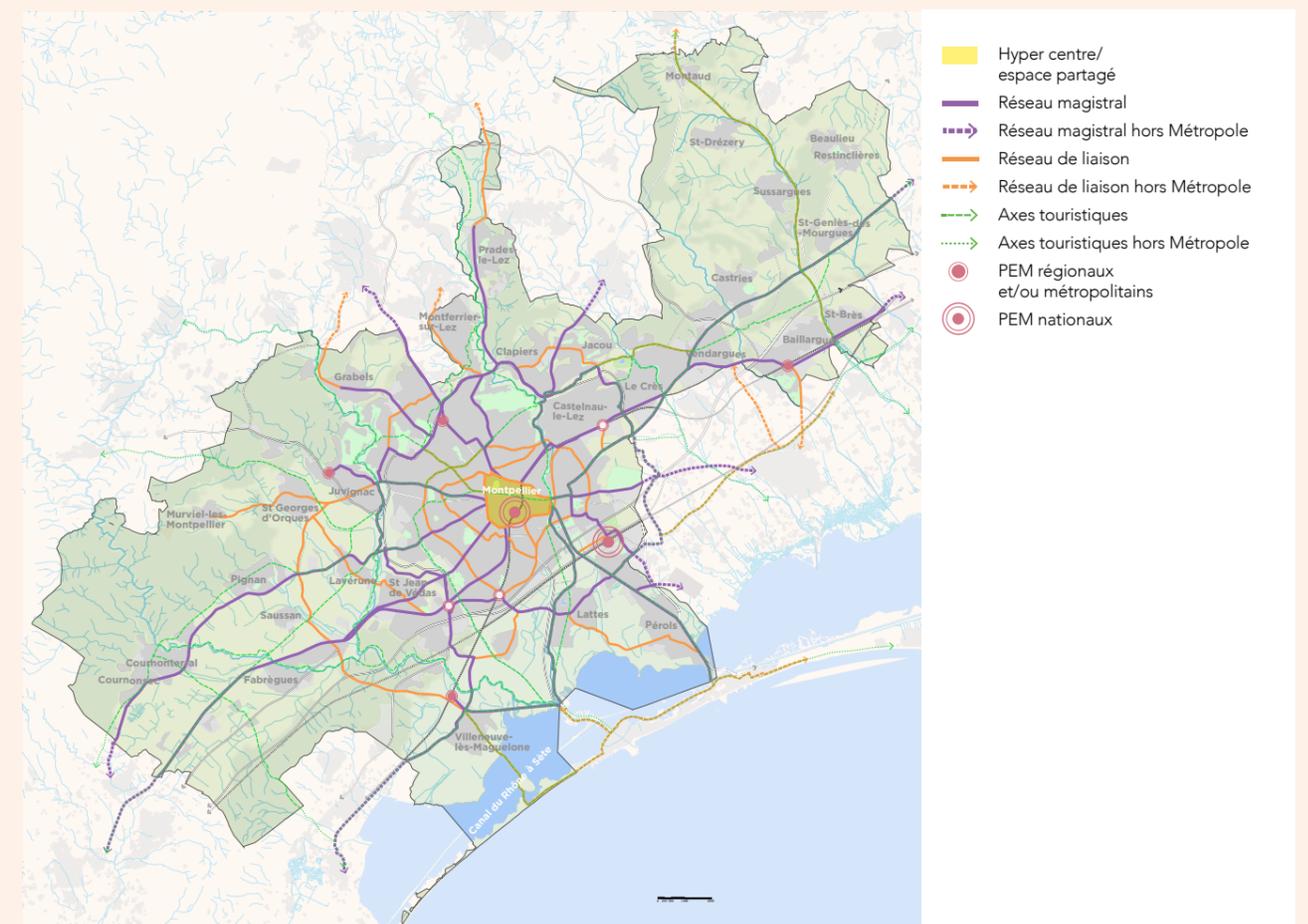
RÉDUIRE LES FLUX DE MARCHANDISES ET LEURS IMPACTS EN OPTIMISANT LA LOGISTIQUE

Concernant le transport des marchandises, le SCoT révisé définit **la feuille de route stratégique pour la logistique, avec la connexion au port de Sète, au marché d'intérêt national (MIN), à la voie ferrée et aux grands axes routiers**. Plusieurs leviers sont identifiés pour rationaliser et mutualiser l'organisation de la livraison des marchandises, en particulier les espaces de logistique urbaine. Le développement des livraisons en mode décarboné pour le dernier kilomètre participera à la première étape de la mise en œuvre de la future Zone à Faible Emission (ZFE).

Assurer la cohérence à toutes les échelles entre le réseau de déplacements et l'organisation urbaine



Valoriser les modes actifs



LA MÉTROPOLE DYNAMIQUE & ATTRACTIVE: NOTRE QUALITÉ DE VIE PÉRÉNNISÉE



En maîtrisant l'urbanisation dans un contexte de forte pression démographique, la Métropole doit aussi répondre aux besoins actuels et futurs des habitants, tout en privilégiant les relations de proximité et en valorisant le cadre de vie.

ANTICIPER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

S'appuyant sur la diminution des flux entrants, conséquence du vieillissement de la population française, partiellement compensée par la limitation de l'évasion résidentielle, **la croissance démographique de la Métropole devrait ralentir et tendre vers 1% sur la période 2019-2040, contre 1,7% actuellement.** C'est dans le contexte d'une population comprise entre 580 et 590 000 habitants d'ici 20 ans que le SCoT révisé a défini au plus juste les besoins pour demain.

FABRIQUER UN HABITAT EN RÉPONSE À TOUS LES BESOINS

Répondre aux besoins en logements d'ici 2040 et limiter l'évasion résidentielle des populations qui travaillent sur la Métropole, c'est **se donner les moyens de produire 4250 à 4500 logements/an** (contre 5 à 7 000 ces dernières années). Cela implique aussi de s'adapter à la diversité des parcours et des attentes, de poursuivre l'effort de production de logements sociaux abordables, de conforter la rénovation du parc existant et, ce faisant, de résorber l'habitat indigne.



AFFIRMER L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE ET LES ACTIVITÉS CRÉATRICES DE RICHESSES LOCALES

Renforcer l'économie propre à notre Métropole, c'est **agir sur tous les leviers de création de richesses**, dont l'innovation industrielle, la création de nouveaux services en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Affirmer l'activité économique créatrice de richesses et d'emplois durables pour tous, c'est **confirmer la vocation d'une métropole innovante et solidaire**, où la recherche et les filières d'excellence sont associées à une répartition de l'offre en services novateurs dans les villes et villages du territoire. Rapprocher l'emploi des secteurs d'habitat, c'est proposer une offre de foncier diversifiée qualitativement et géographiquement pour mieux répondre aux demandes des entreprises.

Conforter l'activité touristique, c'est **placer la culture, le patrimoine et l'environnement au cœur du projet de la Métropole**, en déployant des aménagements et des équipements de loisirs de manière intégrée aux territoires, pour les habitants au quotidien comme pour les touristes.



MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL CULTUREL ET SPORTIF

Parce qu'un haut niveau d'équipements est déterminant pour l'attractivité métropolitaine, deux grands objectifs sont fixés par le SCoT révisé: le premier concerne **l'équipement commercial**; le second les **équipements culturels et sportifs**.

En termes d'équipement commercial, le SCoT intègre la **baisse progressive des surfaces nouvelles** et vise à **renforcer les équilibres à l'échelle du territoire**. Cela passe par la consolidation de la centralité métropolitaine (grand cœur de Montpellier et noyau métropolitain en formation), la priorité donnée au commerce de proximité pour les besoins du quotidien, et la maîtrise des implantations nouvelles au profit du réinvestissement et de l'optimisation des pôles commerciaux existants. Dans ce cadre redéfini, il s'agit de maintenir les équilibres actuels et de renforcer ponctuellement l'offre là où elle est plus faible, afin de limiter les déplacements.

Accueillante et rayonnante, la Métropole doit également poursuivre la démarche engagée et volontariste de **renforcement du niveau d'équipements culturels et sportifs**, avec un rééquilibrage équitable de l'offre du quotidien sur le territoire, pour **favoriser l'épanouissement de chaque habitant de la Métropole**.



MODÉRER LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Dans un contexte de pression démographique conjuguée à des contraintes climatiques grandissantes, le fondement du SCoT révisé est de **modérer la consommation foncière avec des choix d'aménagement définis au plus juste.**

Pour limiter l'artificialisation et l'étalement urbain, le SCoT répartit l'offre immobilière nouvelle (logements, commerces, équipements, bureaux), **à hauteur de 60% dans les tissus urbains mixtes existants ou en constitution et 15% dans les parcs d'activités existants.**

Si le scénario de développement du SCoT de 2006 avait été poursuivi, 750 hectares de plus auraient été nécessaires en extension urbaine. **Ce SCoT révisé permet ainsi de réduire de 33% le foncier en extension urbaine par rapport au modèle précédent.**

GARANTIR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE POUR TOUS

Enfin, le SCoT définit des objectifs pour chaque projet urbain, qu'il s'agisse d'opération en extension ou en renouvellement :

- **la définition des projets urbains qualitatifs** et l'intégration des enjeux environnementaux dans les opérations d'aménagement ;
- **l'adaptation au climat méditerranéen**, la maîtrise des consommations de ressources, la prise en compte des risques naturels, une prise en considération plus respectueuse du cycle et du chemin de l'eau ;
- **l'inscription du projet dans le contexte local**, avec l'intégration à la fois du grand paysage, des composantes naturelles et agricoles, ainsi que des fonctionnalités écologiques, dont le traitement des lisières agro-naturelles ;
- **la contribution à la qualité du cadre de vie**, avec la constitution d'une trame végétale structurante, la pluralité des fonctions dans les projets mixtes, la qualité des formes urbaines, la connexion avec un système multimodal de transports en commun et de modes actifs et le traitement soigné de l'interface espace public et privé.

LA MÉTROPOLE PRODUCTIVE : DES ENGAGEMENTS DURABLES ET DES BÉNÉFICES IMMÉDIATS

Des engagements durables pour l'agroécologie, à travers trois axes partagés avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

1

PRÉSERVER LES ESPACES AGRO-NATURELS

Le SCoT révisé évite la consommation de 420 hectares d'espaces agro-naturels par rapport au foncier résiduel du SCoT de 2006, soit 22% de réduction des extensions urbaines.

De plus, toute nouvelle extension urbaine doit dorénavant tenir compte de la biodiversité, de l'agriculture, des risques naturels et du patrimoine paysager. En lisière de ces extensions ou en leur sein, de nouvelles prescriptions d'aménagement visent aussi à faciliter l'émergence de projets agricoles. Par exemple, 10 à 15 hectares vont y être consacrés, à Baillargues sur la plaine du Colombier, et à Vendargues sur le lieu dit Meyrargues.



2

REDÉPLOYER L'AGRICULTURE LOCALE PAR LA RECONQUÊTE DU FONCIER DÉLAISSÉ

Pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ou conforter les entreprises agricoles locales existantes, la reconversion des nombreuses terres non exploitées est d'ores et déjà encouragée à travers de nouvelles actions :

- **par la création d'Associations Foncières Agricoles Autorisées**, pour lesquelles la concertation est engagée ;
- **par la mobilisation des terres irrigables**, en déployant l'agroécologie sur la plaine ouest, à Cournonterral, Cournonsec, Fabrègues, Saussan et Pignan, autour du maillon nord Gardiole du projet d'irrigation Aqua Domitia. Cette plaine fertile est en effet un réservoir de biodiversité Natura 2000 qui contribue à la préservation de la ressource en eau et à la gestion des risques ;
- **par l'accompagnement à l'installation des porteurs de fermes ressources et nourricières**, tels que les projets lancés sur les domaines de Viviers et Condomine.

3

SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

La création d'un observatoire du foncier, à la gouvernance partenariale, permettra d'**améliorer les connaissances des potentiels agronomiques des sols et de leur évolution**, en tenant compte à la fois des enjeux environnementaux, de l'évolution des filières économiquement porteuses et du marché foncier – agricole et naturel.

DES BÉNÉFICES IMMÉDIATS, AVEC EN CHIFFRES :

■ **13 900 hectares** en terres agricoles, répartis sur 640 exploitations

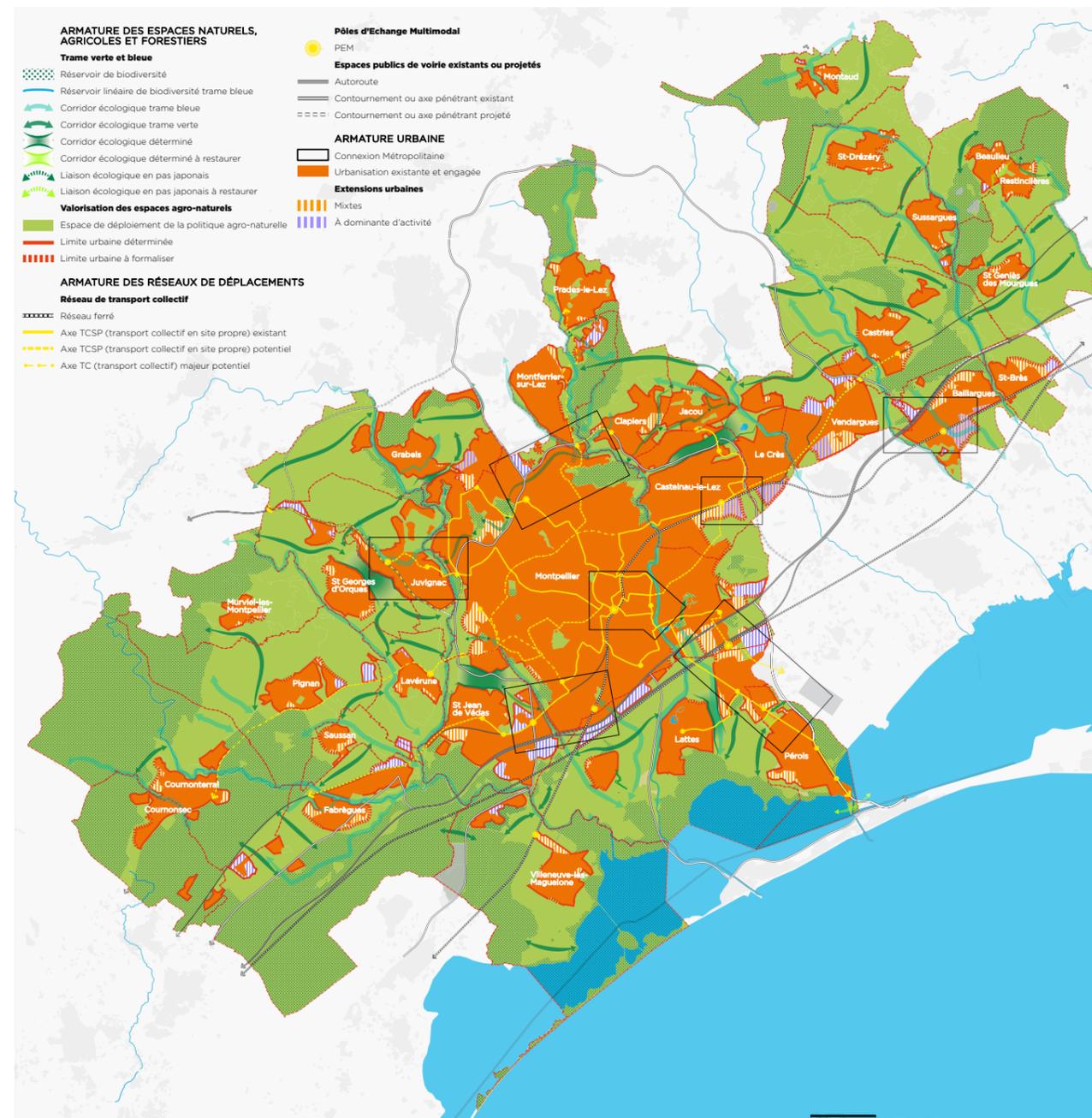
■ **200 hectares** de terres irrigables préservées par rapport aux extensions résiduelles du SCoT de 2006

■ **60%** de l'accueil des nouveaux besoins dans les espaces urbains existants et en cours de formation

■ **13 300 hectares** de réservoirs de biodiversité

■ **1/3** d'extensions urbaines évitées par rapport au modèle de développement urbain du SCoT 2006

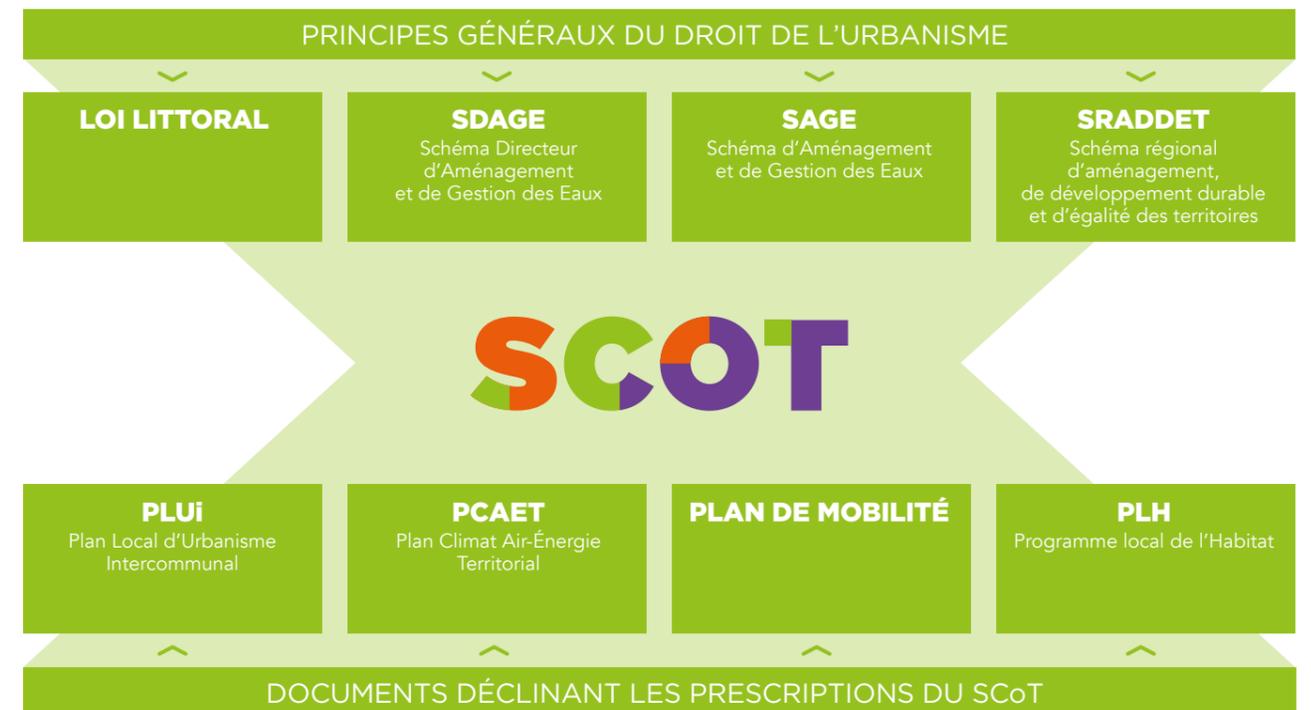
Plan du Document d'Orientation et d'Objectifs simplifié



LES ORIENTATIONS À DÉCLINER

TOUS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR LA MÉTROPOLE VONT S'EN EMPARER

Lien entre les principaux documents



DES PRESCRIPTIONS À TRADUIRE

Les prescriptions opposables issues du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) s'imposent d'une manière générale, dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur et opérations visés par le code de l'urbanisme, notamment le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Autrement dit, ceux-ci ne doivent pas compromettre les orientations et objectifs retenus par le DOO.

DES RECOMMANDATIONS POUR ACCOMPAGNER LE PROJET

Le DOO est par ailleurs assorti de recommandations, d'illustrations et de schémas non prescriptifs qui enrichissent et complètent le projet.

Le SCoT révisé est consultable en intégralité sur montpellier3m.fr/SCoT



BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLIÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES
D'ORQUES
SAINT JEAN
DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

INSTITUTIONS & PROJETS - Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la communication - 02/2020

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

montpellier3m.fr/scot

